



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

N°DEL 2022_07_090_1

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet : FINANCES

Subvention à l'Association à l'Amicale Bouliste Croisienne

Présents :

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Bernard JOBERT | Marie-Paule MAUDUIT |
| René CARANDANTE | Jacques BUTTARD |
| Stéphanie MECHIN | Pierre MONETON |
| Jean-Michel VIGNAT | Laurence GIORGINI |
| Linda TRIBET | Julie HIVERT |
| Robert DALMASSO | Michaël REBOTIER |
| Gabrielle DALMAS | Bernard BRUNEL |
| Brigitte RINAUDO PINEAU | Catherine BRUNETTO |

Pouvoirs :

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET donne procuration à Bernard JOBERT
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Stéphanie MECHIN
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 19.09.2022
Et publication ou notification
Du 21.09.2022
P./Le Maire,
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL

=====

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 ;

Considérant que chaque année, de nombreuses associations culturelles, sportives ou caritatives sont soutenues par la commune de La Croix Valmer dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public ;

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de « l'Amicale Bouliste Croisienne » qui a pour objectif de redynamiser le terrain de boules afin de faire vivre le village,

Pour information, une modification auprès de la préfecture a été faite suite aux nouveaux membres qui constituent cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'allouer une subvention pour un montant de 1 500 euros à l'Association « l'Amicale Bouliste Croisienne »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2022, à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La secrétaire de séance,
Linda TRIBET.**

**Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,**

21 SEP. 2022

P./ Le Maire

